

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00066

Numéro SIREN : 382 402 683

Nom ou dénomination : AAA FRANCE CARS

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2019 sous le numéro de dépôt 21473



KPMG S.A.
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)03 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)03 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

AAA France Cars SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
AAA France Cars SAS
10 rue de Luyot - 59113 Seclin
Ce rapport contient 27 pages
Référence : MM/SD



KPMG S.A.
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
92705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

AAA France Cars SAS

Siège social :
10 rue de Luyot - 92113 Seclin
Capital social : € 300 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Associé unique de la société AAA France Cars,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAA France Cars SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « 2.3 immobilisations corporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à l'amortissement des véhicules immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « 2.6 Créances » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société, décrite dans la note 2.6 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

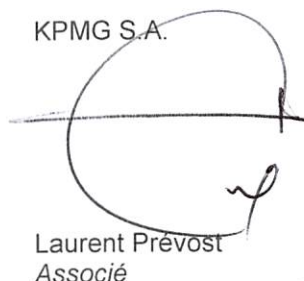
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 30 septembre 2019

KPMG S.A.



Laurent Prévost
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12				
Adresse de l'entreprise : 0010 Rue de Luyot 59113 SECLIN		Durée de l'exercice précédent : 12				
Numéro SIRET* : 3 8 2 4 0 2 6 8 3 0 0 6 6 0		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31122018	N-1 31122017			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	22 000.00 AC	22 000.00		
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	302 175.25 AG	301 809.61	365.64	(.48)
		Fonds commercial (I) AH	3 126 560.42 AI		3 126 560.42	3 095 810.42
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO		
		Constructions AP	477 476.87 AQ	477 479.22	(2.35)	406.70
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	288 500.60 AS	272 702.73	15 797.87	8 592.86
		Autres immobilisations corporelles AT	60147274.22 AU	19198586.89	40948887.33	55142682.59
		Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU	18 467.75 CV		18 467.75	18 467.75
		Créances rattachées à des participations BB		BC		
		Autres titres immobilisés BD		BE		
		Prêts BF	10 780.43 BG		10 780.43	10 780.43
		Autres immobilisations financières* BH	543 518.18 BI		543 518.18	575 913.88
	TOTAL (II) BJ		64936753.72 BK	20272578.45	44664175.27	58852654.15
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT	35 963.28 BU		35 963.28	35 963.28
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	60484100.94 BY	4 381 756.04	56 102 344.90	24753364.04
		Autres créances (3) BZ	15467220.35 CA	(.16)	15467220.51	6 263 756.37
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...) CD		CE		
		Disponibilités CF	1 957 195.32 CG		1 957 195.32	1 628 798.00
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	1 322 384.19 CI		1 322 384.19	1 109 984.51	
	TOTAL (III) CJ	79266884.08 CK	4 381 755.88	74 885 108.20	33 791 846.20	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	144203617.80	IA	24654334.33	119549283.47	92644500.35
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AAA FRANCE CARS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000,00 ...)	DA	300 000,00	300 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	198 183,72	198 183,72
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 000,00	30 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	19530358,36	15917422,81
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 627 930,40	3 612 935,13
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	7 794 964,90	6 275 587,64
	TOTAL (I)	DL	33481437,38	26 334 139,30
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	7 009 589,13	5 616 347,61
	Provisions pour charges	DQ	691 966,97	478 945,51
	TOTAL (III)	DR	7 701 556,10	6 095 293,12
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18 252 855,80	23776800,35
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 868 844,11	7 739 425,45
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 397 191,40	12724855,25
	Dettes fiscales et sociales	DY	14878493,07	8 657 857,64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 542 521,76	3 196 470,66
	Autres dettes	EA	4 722 222,75	4 119 658,58
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 704 161,10	
TOTAL (IV)	EC	78366289,99	60215067,93	
Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	119549283,47	92644500,35	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	68942547,99	45 605 098,00
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAA FRANCE CARS							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	160 132.29	FB		FC	160 132.29	44 810.30
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	102073329.71	FH	96 511.08	FI	102169840.79	87 159 700.00
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	102 233 462.00	FK	96 511.08	FL	102329973.08	87 204 510.30
	Production stockées*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 679 371.22	2 322 505.55	
	Autres produits (I) (11)				FQ	38691971.12	9 939 513.49	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	143701315.42
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	38 030.17	96 398.03
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	67526629.42	55716942.95
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 884 538.61	3 602 346.80
	Salaires et traitements*					FY	11648939.03	10484337.56
	Charges sociales (10)					FZ	3 725 172.26	3 341 607.37
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	9 424 190.43	8 452 939.17
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	2 660 926.50	1 046 123.72
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 641 833.79	928 898.37	
	Autres charges (12)					GE	31889636.63	6 660 500.85
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	132419896.84	90330094.82
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	11281418.58	9 136 434.52	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	88 198.70	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	88 198.70	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	144 323.46	126 621.77
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	144 323.46	126 621.77
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(56 124.76)	(126 621.77)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	11225293.82	9 009 812.75	

Désignation de l'entreprise SAS AAA FRANCE CARS				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		415 722.61		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	497 818.52	434 189.83		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	4 981 975.94	2 456 083.82		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	5 459 794.46	3 305 976.26		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	511 295.45	229 210.98		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	804 167.25	961 037.47		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	6 481 343.22	5 495 537.43		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 796 805.92	6 685 785.88		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2337011.46)	(3379809.62)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	257 449.27	331 466.00		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 002 902.69	1 685 602.00		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	149249308.58	102772505.60		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	143621378.18	99159570.47		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	5 627 930.40	3 612 935.13		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	27214287.24	17508677.78	
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 471 603.18	1 585 347.50	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDES ET PENALITES				342 141.00				
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE				6 481 343.22				
VNC VEHICULES EPAVES ET VOLS				804 167.25				
INDEMNITES VEHICULES EPAVES				163 461.32				
CONDAMNATION TRANSACTION				5 693.13				
				Exercice N				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures		Produits antérieurs		
VENTE VEHICULE								

S.A.S AAA France Cars

10 rue de Luyot

59113 SECLIN

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 119 549 283€ et au compte de résultat de l'exercice dont le total produit est de 143 701 315 € et dégageant un bénéfice de 5 627 930 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) FAITS MARQUANTS	4
2) METHODE	4
• 2.1 Règles et méthodes comptables	4
• 2.2 Immobilisations Incorporelles	4
• 2.3 Immobilisations corporelles	5
○ 2.3.1 Durée d'amortissements	5
○ 2.3.2 Amortissements des véhicules	5
• 2.4 Primes de volume	5
• 2.5 Immobilisations financières	6
• 2.6 Créances	6
• 2.7 Disponibilités	6
3) COMPTES DE REGULARISATION	6
• 3.1 Produits à recevoir-Clients factures à établir	6
• 3.2 Charges constatées d'avance & Produits constatés d'avance	7
• 3.3 Charges à payer	7
4) PASSIF	8
• 4.1 Composition du capital social	8
• 4.2 Provisions réglementées	8
• 4.3 Provision pour risques	8
5) DETTES ET CREANCES AVEC LES ENTREPRISES LIEES	8
• 5.1 Autre participations	8
• 5.2 Créances rattachées à des participations	8
6) PARTIE LIEES	8
7) ENGAGEMENTS FINANCIERS	9
• 7.1 Effets escomptés et non échus	9
• 7.2 Engagements de crédit-Bail	9
• 7.3 Engagements location simple	9
• 7.4 Engagement retraite	10
8) IMPOTS	10
• 8.1 Ventilation de l'impôt	10
• 8.2 Accroissements et allègements de la dette future	10
9) CHIFFRE D'AFFAIRES	10
• 9.1 Ventilation du chiffre d'affaires 2018 par secteur d'activité	11
10) SOCIAL	11
11) CICE	11
12) PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	12

13)	MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS	13
14)	FONDS DE COMMERCE.....	14
15)	ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES.....	15
16)	AMORTISSEMENTS	16
17)	PROVISIONS.....	17
18)	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	18
19)	TRANSFERTS DE CHARGES	18
20)	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES DES ENTREPRISES LIEES	18
21)	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	18
22)	ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET RECUS.....	18

1) FAITS MARQUANTS

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Ouverture de 4 nouvelles agences en 2018 à savoir Ferney-Voltaire, Orange et Vénissieux en 05/2018 et l'agence de Nanterre en 11/2018.

2) METHODE

• 2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologués par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont déterminés en fonction des durées réelles d'utilisation des immobilisations.

• 2.2 Immobilisations Incorporelles

Le règlement n°2015-06 pose le principe selon lequel le fonds commercial (y compris la mali technique de fusion qui lui est affecté) est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Il ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier.

En contrepartie de la présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds de commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art.214-15) ;

Bien que le règlement n°2015-06 instaure de nouvelles dispositions et notamment l'obligation de réaliser un test de dépréciation, dont les modalités ont été précisées, au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur, pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, il n'y a aucune incidence sur les comptes annuels de l'entreprise hormis le changement de réglementation.

En effet les fonds de commerce de 3 126 560 € correspondent au détail repris au paragraphe 14. Le test d'impairment réalisé via l'approche du multiple de Ebitda valide l'absence de dépréciation de ce fonds.

- **2.3 Immobilisations corporelles**

- **2.3.1 Durée d'amortissements**

Les durées d'amortissements fiscales sont déterminées en fonction des durées réelles d'utilisation des biens à savoir :

Type	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	1 an

- **2.3.2 Amortissements des véhicules**

Le calcul des amortissements économiques est effectué sur l'écart existant entre la valeur immobilisée du bien et sa valeur probable de revente. Ce différentiel est amorti sur une durée déterminée par type d'immobilisation, et ce en fonction du marché constaté.

Compte tenu de l'évolution du marché et des moyennes constatées sur les 2 dernières années, les durées d'utilisation ont évolués de la façon suivante :

Véhicules de tourisme	24 mois
Véhicules utilitaires	44 mois
Bennes	50 mois
Poids lourds	60 mois
Véhicules Opel	suitant protocole du fournisseur.

Le différentiel entre l'amortissement économique et fiscal est constaté en amortissement dérogatoire.

La dotation sur amortissements dérogatoires est de 6 481 343 €, la reprise sur amortissements dérogatoires est de 4 961 976 €, ce qui porte les amortissements dérogatoires à 7 794 965 € au 31/12/2018.

- **2.4 Primes de volume**

La société France cars comptabilise les primes de volume selon la méthode de l'engagement.

- **2.5 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou à la valeur de décaissement d'origine.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction de la société sur la base de différents critères tels que le chiffre d'affaires, les perspectives de développement et les capitaux propres.

Titres de participation au 31/12/2018

Titres	Valeur
EURLI	3 500
SAS VEHITEL 2000	15 245
A.R.L	277
TOTAL	18 468

Le total des dépôts et cautionnements versés s'élèvent à 543 518 euros.

- **2.6 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients de plus d'un an sont dépréciées à 100% de leur montant hors taxes.

- **2.7 Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3) COMPTES DE REGULARISATION

- **3.1 Produits à recevoir-Clients factures à établir**

Produits à recevoir	31/12/2018
Remises diverses	912 831
Clients Factures à Etablir	1 678 653
Etat	5 458 980
Coface à recevoir	90 920
Prime de volumes	1 828 900
Assurances Remboursements à recevoir	1 730 380
Total	11 700 664

- 3.2 Charges constatées d'avance & Produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2018
Charges constatées d'avance immobilières	116 024
Charges constatées d'avance Cartes Grises	19 897
Charges constatées d'avance LLD CB	1 186 463
Total	1 322 384

Produits constatés d'avance	31/12/2018
Produits constatés d'avance	1 704 161
Total	1 704 161

- 3.3 Charges à payer

Charges à payer	31/12/2018
Fournisseurs non parvenues	15 436 566
Clients avoirs à établir	2 952 925
Dettes sociales	2 309 842
Dettes fiscales	677 136
Divers	-
Total	21 376 469

4) PASSIF

- **4.1 Composition du capital social**

Le capital est composé de 600 actions d'une valeur nominale de 500 €.

Bénéficiaires	Nombre de parts	Valeur unitaire en €	Total en €
AVIS EUROPE HOLDINGS LTD	600	500	300 000
Total	600	500	300 000

- **4.2 Provisions réglementées**

Nature	Début 01/01/2018	Dotation	Reprise	Fin 31/12/2018
Amortissement dérogatoire	6 275 598	6 481 343	4 961 976	7 794 965
Total	6 275 598	6 481 343	4 961 976	7 794 965

- **4.3 Provision pour risques**

Provision pour risques	Montant
Provisions litiges	1 559 987
Provisions pour charges / accidents véhicules	5 059 768
Provisions pour charges / véhicules volés	389 835
Total Provision pour risques	7 009 590

Les provisions ont été calculées sur les coûts réels engagés :

- selon la demande de la partie opposée pour les litiges pour prudhommaux et commerciaux
- selon un historique de coûts pour les charges / accidents de véhicules

5) DETTES ET CREANCES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

- **5.1 Autre participations**

Néant

- **5.2 Créances rattachées à des participations**

Néant

6) PARTIE LIEES

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

7) ENGAGEMENTS FINANCIERS

- 7.1 Effets escomptés et non échus

Néant

- 7.2 Engagements de crédit-Bail

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE				148 026 871	148 026 871
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs				25 153 029	25 153 029
Exercice en cours				17 194 537	17 194 537
TOTAL				42 347 565	42 347 565
VALEUR NETTE				105 679 306	105 679 306
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs				16 847 686	16 847 686
Exercice en cours				29 423 060	29 423 060
TOTAL				46 270 747	46 270 747
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus				34 373 845	34 373 845
A plus d'un an et moins de 5 ans				47 527 394	47 527 394
A plus de cinq ans					
TOTAL				81 901 239	81 901 239
VALEUR RESIDUELLE					
Evaluation Prix d'achat résiduel				2 356 043	2 356 043

- 7.3 Engagements location simple

Engagements à -1 an	Engagements de +1 à 5ans	Engagements à 5 et +	Total Engagements Location Simple
5 649 203	913 353	-	6 562 555

• 7.4 Engagement retraite

L'engagement de retraite valorisé au 31/12/2018 est de 691 967 euros et correspond aux cotisations qui doivent être versées à la caisse IRP AUTO au titre du capital fin de carrière.

La variation de cette provision par rapport à l'exercice N-1 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2017	Dotation	Reprise	31/12/2018
Provision PIDR	478 946	213 021		691 967

8) IMPOTS

• 8.1 Ventilation de l'impôt

Impôts sur les sociétés 2018 2 865 711

• 8.2 Accroissements et allègements de la dette future

Allègements de la dette future d'impôts

VENTILATION IS 2018	Courant	Exceptionnel	Participation	Total
Résultat avant impôts	11 225 294	- 2 337 011	- 257 449	8 630 833
Impôt correspondant	3 633 838	- 658 680	- 109 446	2 865 711
Résultat après impôts	7 591 455	- 1 678 331	- 148 003	5 765 123

Réintégrations fiscales 2018 :

	Année 2018
Amendes et pénalités	342 141
Provision C3S N	152 367
Effort construction N	48 485
Participation N	257 449
Réintégrations fiscales	800 442

Accroissements de la dette future d'impôts

Provisions réglementées : 7 794 965 €

9) CHIFFRE D'AFFAIRES

France Cars est une société de location de véhicules et utilitaires à destination des professionnels et particuliers. La reconnaissance du chiffre d'affaire se fait à la journée de location.

•9.1 Ventilation du chiffre d'affaires 2018 par secteur d'activité

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	160 132	-	160 132
Production vendue de services	102 073 329	96 511	102 169 840
Chiffres d'Affaires	102 233 461	96 511	102 329 972

10) SOCIAL

Ventilation de l'effectif moyen	2016	2017	2018
Employés	331	330	340
Cadres	42	38	39
Total	373	368	379

11) CICE

Le CICE a été comptabilisé au crédit d'un compte de charges sociales pour un montant de 446 207 € au 31/12/2018.

Les fonds correspondants ont permis à l'entreprise de financer une partie de ses investissements 2018 et de poursuivre son développement en créant de nouveaux emplois.

Le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) s'élève à 446 207 €.

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

Sa comptabilisation a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Le CICE a été utilisé pour améliorer la compétitivité de l'entreprise. Il a permis notamment de participer partiellement au financement en matière : d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de notre fonds de roulement.

12) PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Désignation : AAA FRANCE CARS

Clôture au : 31/12/2018

Exercice 2018

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Charges	Produits
INDEMNITES /VEH EPAVES		497 819
REPRISE AMORT DEROGATOIRES VH		4 961 976
AMENDES PENALITES	342 141	
INDEMNITES /VEH EPAVES	163 461	
CONDAMNATION-TRANSACTION	5 693	
VNC/VEH EPAVES/VOL	804 167	
DOT AMORT DEROGATOIRES VH	6 481 343	
TOTAUX	7 796 806	5 459 794

13) MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	22 000		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 395 721		33 015
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	477 477		
Const. Install. générales, agenc., aménag.			14 102
Install. techniques, matériel et outillage ind.	274 399		483 460
Installations générales, agenc., aménag.	3 580 524		39 192 761
Matériel de transport	66 528 828		153 220
Matériel de bureau, informatique, mobilier	914 465		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	71 775 693		39 843 542
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	18 468		
Autres titres immobilisés			212 875
Prêts et autres immobilisations financières	586 694		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	605 162		212 875
TOTAL GENERAL	75 798 576		40 089 432

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			22 000	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			3 428 736	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			477 477	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.			288 501	
Installations générales, agencements divers	47 524		4 016 460	
Matériel de transport	50 651 377		55 070 212	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 082		1 060 602	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 705 984		60 913 252	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			18 468	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	245 271		554 299	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	245 271		572 766	
TOTAL GENERAL	50 951 255		64 936 754	

14) FONDS DE COMMERCE

Eléments - fonds de commerce	Valeur nette
Non affecté	1 307 589
Lille	228 654
Neuilly s/ Seine	68 000
Metz	10 000
Rouen	115 350
Le Havre	68 100
Lille Delory	60 000
Walgren Lyon Part Dieu Garibaldi	95 830
Walter Spanghero Toulouse Pau Narbonne	236 000
Caluire	75 000
Bron	60 000
Lyon Part Dieu	76 500
Charleville Mezieres	50 000
CEPS Nantes Bordeaux Evry Montpellier St Nazaire La Roche	240 886
Hall de L'auto	7 622
La Route Bleue Aix Annecy Grenoble Dijon	120 000
La Route Bleue Marseille	37 500
La Route Bleue Vitrolles	12 500
Strasbourg	150 000
TOTAL	3 019 531

Compte tenu de la rentabilité de la société, il n'a pas été réalisé d'impairment test.

15) ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

AFC001 - AAA FRANCE CARS
0010 Rue de Luyot
59113 SECLIN

Créances et dettes

Déclaration au 31/12/2018

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	10 780	10 780	
Autres immobilisations financières	543 518	543 518	
Clients douteux ou litigieux	2 280 212	2 280 212	
Autres créances clients	58 203 889	58 203 889	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	40 737	40 737	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 565	2 565	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	446 207	446 207	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	5 012 772	5 012 772	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	9 964 939	9 964 939	
Charges constatées d'avance	1 322 384	1 322 384	
TOTAL GENERAL	77 828 004	77 828 004	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 324 253	1 324 253		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	16 928 603	7 504 861	9 423 742	
Emprunts et dettes financières divers	111 236	111 236		
Fournisseurs et comptes rattachés	29 397 191	29 397 191		
Personnel et comptes rattachés	1 774 999	1 774 999		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 281 889	1 281 889		
Etat : impôt sur les bénéfices	1 342 055	1 342 055		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	9 802 415	9 802 415		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	677 136	677 136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 542 522	5 542 522		
Groupe et associés	3 757 608	3 757 608		
Autres dettes	4 722 223	4 722 223		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 704 161	1 704 161		
TOTAL GENERAL	78 366 290	68 942 548	9 423 742	

Emprunts souscrits en cours d'exercice 3 000 000

Emprunts remboursés en cours d'exercice 10 165 841

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

16) AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	22 000			22 000
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	299 911	1 899		301 810
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	477 070	409		477 479
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	265 806	6 897		272 703
Installations générales, agenc. et aménag. divers	2 689 240	325 205	4 790	3 009 654
Matériel de transport	12 410 587	9 020 098	6 092 744	15 337 941
Matériel de bureau et informatique, mobilier	781 309	69 683		850 991
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 624 011	9 422 292	6 097 534	19 948 769
TOTAL GENERAL	16 945 922	9 424 190	6 097 534	20 272 578

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

CORPOREL.	6 481 343			4 961 976			1 519 367
Acquis. titre							
TOTAL	6 481 343			4 961 976			1 519 367

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

17) PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	6 275 598	6 481 343	4 961 976	7 794 965
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	6 275 598	6 481 343	4 961 976	7 794 965
Provisions pour litiges	1559 488	36 070	35 571	1559 987
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	478 946	213 021		691 967
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	4 058 860	1 505 067	112 324	5 449 603
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	6 095 293	2 078 558	472 295	7 701 556
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	2 314 098	2 660 926	136 396	4 838 628
Autres dépréciations	35 800	84 312	120 112	(0)
DEPRECIATIONS	2 349 898	2 745 238	256 508	4 838 628
TOTAL GENERAL	14 720 789	11 305 139	5 690 779	20 335 149
Dotations et reprises d'exploitation		4 089 739	664 640	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		6 481 343	4 961 976	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

18) VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Nature	01/01/2018	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat	Autres	31/12/2018
CAPITAL	300 000					300 000
PRIME D'EMISSION	198 184					198 184
RESERVES LEGALES	30 000					30 000
AUTRES RESERVES	15 917 423			3 612 936		19 530 358
Résultat N-1	3 612 936			- 3 612 936		-
Résultat N					5 627 930	5 627 930
PROVISIONS REGLEMENTEES	6 275 597	6 481 343	- 4 961 976			7 794 964
Total	26 334 139	6 481 343	- 4 961 976	-	5 627 930	33 481 437

19) TRANSFERTS DE CHARGES

Nature	Montant
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	35 241
REMBOURSEMENTS SOCIAUX	137 391
REMBOURSEMENT SINISTRES ASSURANCES	1 048 207
REFACTURATION IG-MAINTENANCE	68 653
REFACTURATION IG-MAIN D'ŒUVRE	467 967
REFACTURATION IG-FLOTTE	606 096
REFACTURATION IG-COMMISSIONS	86 573
REFACTURATION MAIN D'ŒUVRE	7 473
INDEMNITES VEHICULES EPAVES OU VOLES	14 000
Total	2 471 603

20) PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES DES ENTREPRISES LIEES

- Intérêts sur compte courant Cashpooling Avis Budget Group 5 288 €

21) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Un covenant a été rompu sur le prêt avec le Crédit Agricole (1 649 312€ de capital restant dû au 31/08/2019). A ce jour, la banque ne nous a pas demandé le remboursement du prêt. Ceci-étant, la société a les capacités financières à effectuer le remboursement en cas de demande de remboursement anticipée.

22) ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET RECUS

Engagements financiers donnés : 197 573 €

Engagements financiers reçus : Néant

AAA FRANCE CARS
Société par actions simplifiée au capital social de 300.000 €
10 rue de Luyot - 59113 SECLIN
382 402 683 R.C.S. LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le trente septembre,

La société Avis Europe Holding Ltd, société de droit anglais dont le siège social est situé Avis Budget House, Park Road, Bracknell, Berkshire, England, RG12 2EW, représentée par Paul Leslie Ford, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant en sa qualité d'Associé Unique détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »),

Après avoir constaté que la société KPMG SA, Commissaire aux comptes de la Société, a été dûment informée des présentes ainsi que les représentants du Comité d'Entreprise.

1. Est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2. Déclare avoir pris connaissance des documents suivants :

- La copie de la lettre d'information du Commissaire aux comptes ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- La copie de l'ordonnance en prorogation rendue par le Président du Tribunal de commerce de Lille Métropole en date du 28 juin 2019 ;
- Le rapport de gestion établi par le Président ; et
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

L'Associé Unique déclare en outre que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires lui ont été adressés ainsi qu'au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social dans le délai fixé par lesdites dispositions.

3. Adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et examiné les comptes dudit exercice, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés qui se soldent par un bénéfice de 5.627.930 euros, lesdits rapports ainsi que les opérations résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général pour leur gestion pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 5.627.930 euros en totalité au compte « Réserves statutaires ou contractuelles » qui passera ainsi de 19.530.358 euros à 25.158.288 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte que les comptes ne font apparaître aucune charge ou dépense somptuaire visées à l'article 39.4 du Code général des impôts au titre de l'exercice écoulé et aucun amortissement excédentaire ou autre amortissement non déductibles visés à l'article 39.4 dudit Code.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs :

- au cabinet d'avocats Eversheds Sutherland (France) LLP, 8 place d'Iéna, 75116 Paris ; et/ou
- au formaliste La Loi, 33 avenue du Maine, Tour Montparnasse, BP 58, 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 572 098 507 ;

de pour et au nom de la Société, faire auprès du greffe du Tribunal compétent et/ou au centre de formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent et de certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 dudit Code. En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique.



L'Associé Unique

AVIS EUROPE HOLDING LTD
Représentée par Paul Leslie Ford